

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations du
Conseil municipal de Bompas
Séance du 30 septembre 2021

Membres en exercice : 29

Membres ayant pris part à la délibération (26) : Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Jean-François FRANCHET, Marina PICORNELL, Gilles GUILLAUME, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS (procuration à Jérôme Rumeau), Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Alexandre BEZAULT (procuration à Arnaud Trémouille), Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean Pierre SERRIE, Carole COLMENERO, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESSIEUR (procuration à Alain Grieu), Caroline LANGLAIS

Date de convocation : 22 septembre 2021

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : DM budget – sécurisation maison en centre-ville rue

Le jeudi 30 septembre 2021 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bompas, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Laurence Ausina. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Maire déclare la séance ouverte.

Il est expliqué qu'une maison située au 20, rue Victor Hugo – 66 430 Bompas connaît un risque de chute d'éléments. Il est expliqué que la maison n'a pas de propriétaire connu. Ainsi, la commune se doit de sécuriser, la façade, la corniche et la toiture suite aux recommandations d'un expert architecte missionné par le tribunal administratif de Montpellier. Il est expliqué que cette action sera mise sous hypothèque afin de pouvoir récupérer la somme en cas qu'un propriétaire soit retrouvé un jour.

Cette phase de travaux s'élève à environ 13 000 € (7 252.20 € TTC pour la façade et la corniche et environ 5 000 € TTC pour la toiture).

Il est expliqué qu'il est nécessaire de faire une DM en ce sens afin de pouvoir réaliser la dépense.

Il est proposé de faire cette DM en arrondissant à 15 000 € en cas d'imprévue d'environ 2 700 € (à ne consommer qu'en cas de besoin).

Il est donc proposé de valider cette modification du budget (DM budgétaire) de la manière suivante :

	BP 2021		DM1		TOTAL BP + DM	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
compte 4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers			15 000,00		15 000,00	
compte 4542 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers				15 000,00		15 000,00

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- de valide la DM budgétaire comme présentée
- d'autoriser le Maire à signer tout document en ce sens

Laurence AUSINA
Maire

